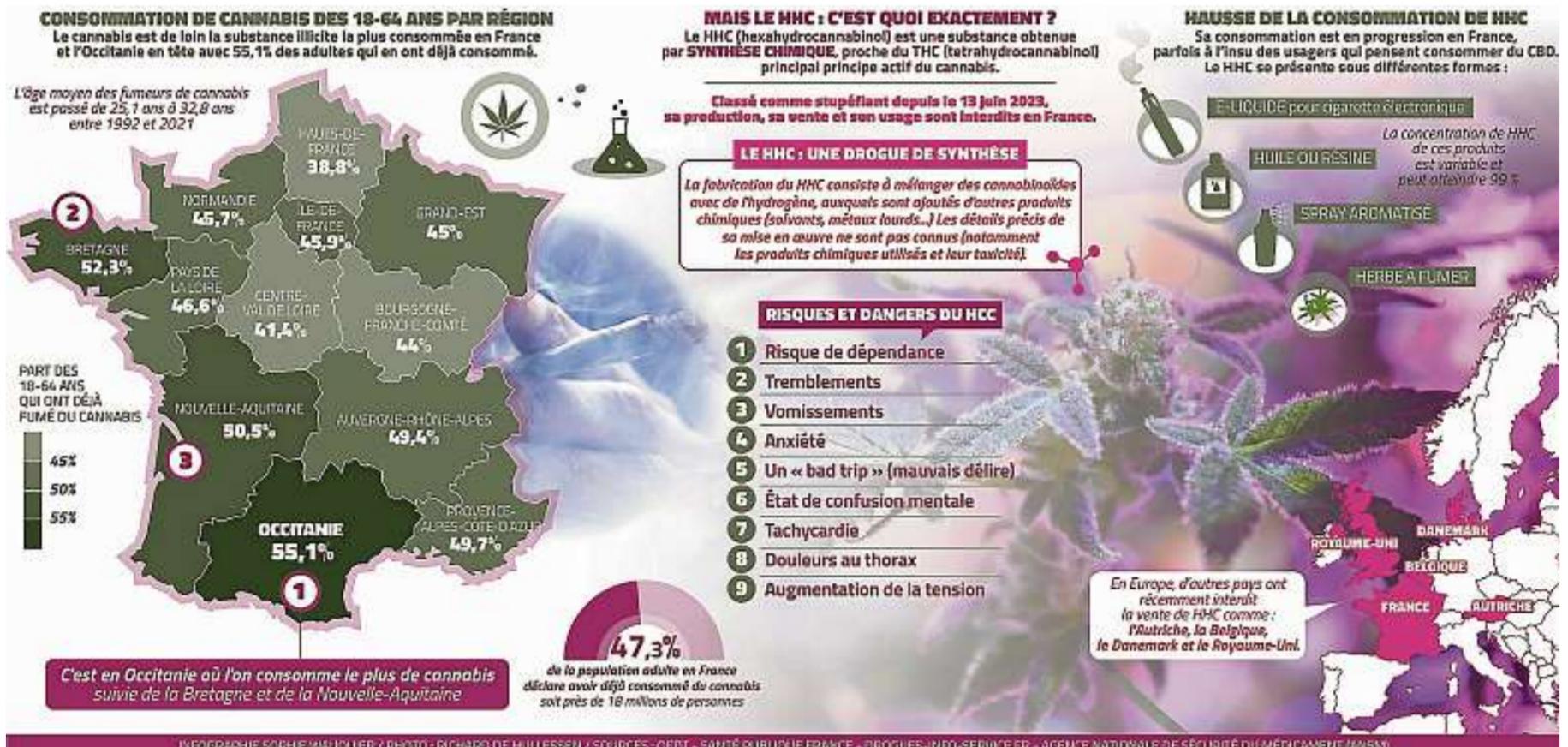


Interdit à la vente depuis le 13 juin, l'hexahydrocannabinol (HHC), est un dérivé du THC, l'un des principaux composants psychoactifs du cannabis, et présente « des risques d'abus et de dépendance équivalents », selon l'Agence nationale de sécurité du médicament. À partir des premières alertes, la chaîne de réactions a été très rapide.

**Lab Santé**  
Le Lab Santé de Midi Libre est un club de partenaires acteurs de santé du territoire régional, réunis autour de débats, conférences, à retrouver sur Midilibre.fr.  
Chef de projet : Vincent Bernardi, vbernardi@midilibre.com #labsanté



# « Le HHC était du cannabis légal »

## HÉLÈNE PEYRIÈRE

Le Pr Peyrière dirige le service de pharmacologie et toxicologie du CHU de Montpellier.

Propos recueillis par **Sophie Guiraud** sguiraud@midilibre.com

**Les centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance ont donné l'alerte qui a abouti à l'interdiction du HHC. Avez-vous reçu, de votre côté, des signalements inquiétants ?**

Les premières informations sur la consommation de HHC, en France et en Europe, ont été effectuées en mai 2022. On a vu des signalements à partir de septembre 2022. Nous avons eu quelques questions sur l'usage du HHC dans le sevrage du cannabis, par exemple. Quand nous avons cherché des données, il y en avait peu. Dans le même temps, beaucoup de centres d'addictovigilance étaient sollicités. Au début, ce n'était pas des cas d'addictovigilance, mais de

signalements d'usagers. Après, il y a eu des demandes d'analyse de produits montrant la présence de HHC. On fait remonter à l'ANSM ce qu'on appelle des "Simad", les signalements marquant en addictovigilance. Le 11 mai 2023, au niveau national, 17 cas étaient remontés dans notre réseau, ce n'était pas très important, mais ce sont des cas avec un nouveau produit, avec une sous-notification importante. Et seuls les cas les plus sévères sont notifiés. Il y a certainement une consommation beaucoup plus importante. Le HHC a surtout été classé parce que les données pharmacologiques indiquaient qu'il a le même mécanisme d'action que le THC.

### C'est-à-dire ?

Le HHC est synthétisé à partir du THC ou du cannabidiol. Il a les mêmes effets psychoactifs que le THC, il agit sur les mêmes récepteurs. Mais on ne dispose pas



Héléne Peyrière. M. ESDOURRUBAILH

de beaucoup d'études sur le sujet et les phytocannabinoïdes, les produits dérivés du cannabis n'ont pas tous les effets psychoactifs du THC. Les boutiques CBD fleurissent, avec des allégations thérapeutiques pour lutter contre des douleurs ou sevrer en cannabis. Dans les forums d'usagers, il y avait un engouement pour le HHC, c'était jusqu'à présent du "cannabis légal".

### Vous recevez beaucoup d'alertes ?

On surveille tous les produits qui

ont un effet psychoactif, des médicaments et des produits non médicamenteux.

Quand on voit ce qu'on appelle un signal, un pic de notification ou un profil d'usagers qui semble problématique, on le fait remonter à l'ANSM et à l'Agence régionale de santé si la problématique est régionale. À partir de là, un rapport sera fait, avec proposition : poursuite de la surveillance, classement, modification des conditions d'accès des médicaments.

En mars, par exemple, on a eu sur Montpellier l'apparition d'un nouvel opioïde de synthèse. On l'a signalé à l'ARS et à l'ANSM. Les choses se sont calmées mais c'était un produit qui était déjà classé dans les stupéfiants. On a aussi une alerte en continu sur le protoxyde d'azote.

### Il semblerait qu'il y ait déjà des dérivés du HHC à la vente, le THCV et le H4CBD. Là aussi, les choses vont très vite...

Aujourd'hui, on a classé le HHC, le HHCO (un dérivé acétylé) et le HHCP. Mais il suffit de modi-

fier la formule chimique pour mettre sur le marché des substances proches chimiquement des produits initiaux et qui vont avoir les mêmes effets et qui ne s'appellent pas de la même façon.

### C'est un combat permanent.

Oui... ou alors ce qu'on fait, comme pour les cathinones de synthèse, c'est un classement générique dans la famille des stupéfiants, qui se base sur la structure chimique.

### Il faudrait le faire sur le THC ?

Il faudrait se baser sur la structure mais aussi sur les effets, pour éviter de modifier les arrêtés. Si de nouveaux produits apparaissent sans cesse, on aura sans doute un classement générique. Mais, par exemple, le cannabidiol, phytocannabinoïde, n'a pas les effets psychoactifs du cannabis.

### Le marché des produits de synthèse s'adapte toujours ?

On voit des nouveautés, mais notre rôle est de détecter la dange-

rosité du produit.

C'est un marché qui a émergé à partir de 2010, qui a évolué, en Europe, jusqu'en 2014 avec 100 nouveaux produits de synthèse détectés. En 2021, un peu plus de 50. Les nouveaux produits de synthèse qui miment des produits psychoactifs sont très puissants. Les cathinones de synthèse sont plus puissantes que les amphétamines ou que la cocaïne. En rajoutant un atome de fluor ou de chlore, il y aura plus de risques de dommages.

### Quel risque actuel repérez-vous ?

Il y a de tout : cocaïne, médicaments comme le Tramadol, Prégabaline, cathinones de synthèse...

### La région est identifiée comme un territoire à forte consommation, vous le voyez dans votre activité ?

Tout dépend des produits. On reçoit peu de notifications avec les cannabinoïdes de synthèse, l'usage non médical de protoxyde d'azote a mis du temps à arriver chez nous.

**Partenaires**

**Lab Santé**  
Midi Libre

#labsante

L'Agence LA COM EN CIRCUIT COURT

MIDI events